FEUILLETON.

LE CHATEAU DE PIERREFONDS

PAR

[illegible]

Ces [illegible] l'esprit de [illegible] rât aux arts qu'il avait [illegible]. Comme, nous l'empire de cette [illegible], il était parvenu, [illegible] noir; il s'agirait [illegible] depuis un grand nombre d'années, et dont la margelle, entourée de terres rapportées, avait fini par former un petit tertre.

—Le vieux puits!... le vieux puits! s'écria-t-il d'une voix sourde et avec l'expression d'un nouvel effroi, [illegible]

—Le vieux puits! dis-tu, reprit Marguerite en examinant l'air égaré du vieillard... Parle, vil scélérat! Est-ce là que tu as donné la mort à ton malheureux et vénérable maître?... réponds, te dis-je, ajouta-t-elle en lui serrant plus étroitement la gorge, est-ce dans ce lieu que je dois fouiller pour retrouver les os de mon père?

—Grâce! grâce! ne me tue pas, Marguerite, balbutia l'ancien intendant à demi asphyxié et tout délirant de peur.

—Te tuer! répliqua la fille du marquis avec un rire amer et [illegible]... Pas? ne vois-tu pas que je touche à peine encore à ma vengeance, et que ta mort ne l'enlèverait pas tout entière? Ne vois-tu pas que je veux réjouir ma vue, [illegible]

[illegible]

—Tu te rendras compte de l'heure [illegible] et que le péril de sa position rendait quelque [illegible]

—Ah! cette voix répétait-il en ricanant, je vais avoir raison de toutes ces forces!

[illegible]

LE BRACONNIER.

[illegible]

—Quoi? que veux-tu? demanda-t-il, et les écuyers [illegible]

[illegible]

—Tu as raison! vous, ce n'est pas vous! [illegible]

—Ah! quoi! c'est vous, capitaine? s'écria [illegible] Gabriel [illegible]

[illegible]

—Mon, mon gars! répondit Villeneuve d'un [illegible]

[illegible]

—N'ai-ton rien d'important à me communiquer? lui dit-il.

—Rien absolument, maître capitaine; et [illegible] à votre service, répondit le valet, [illegible] qui, comme on le sait, n'avait [illegible] heures de sommeil qu'au soin de [illegible]

—Eh bien! ne te décourage pas, continue à rôder, [illegible] le hasard peut te faire [illegible] les traces des personnes que nous [illegible] Ajoute maintenant à la liste de celles que je t'ai déjà désignées, cet étrange inconnu, ce géant de sept pieds, ce diable incarné, ce bourreau de mon corps dont tu nous a entendu parler. Si tu rencontres en ton chemin un personnage de cette taille, d'une figure sévère, froide et impassible, et qui ne met une espèce d'être surnaturel, [illegible] jusqu'aux détails, surveille ses allures, assure-toi de lieu où il se rend [illegible] et viens vite m'en donner avis.... Quant à nous.... Au revoir.

—Vous pouvez toujours compter, monsieur capitaine, sur le zèle avec lequel je vous ai [illegible]

Et il s'éloigna. En cet instant, une mauvaise pensée lui traversa l'esprit.

—Ah! [illegible] quelle belle et rare occasion j'ai manquée là, ce matin, de délivrer le pays du capitaine Villeneuve et de son nouveau lieutenant!... Je n'avais qu'à laisser faire les deux loups, et tout le monde eût béni leur besogne, j'en suis sûr!... Mais pour ne point les déranger dans leurs bonnes dispositions, [illegible]

[illegible]

(A continuer.)

SPECTACLES.

Matinée musicale.

GRANDE MATINEE MUSICALE donnée [illegible] 15 Mai, par Mlle Héloïse [illegible] le concours des artistes les plus distingués de cette ville.

Prix d'Entrée.........$1 00

Les morceaux [illegible] seront exécutés par MM. J. Oliveira, Ph. Gonzalès et la Mayer, et la partie de chant par la jeune [illegible] amateur de la Nlle-Orléans. 13 mai

Académie de Musique.

RUE ST-CHARLES.

Spalding & Ridwell.........Propriétaires.
F. M. Bates.........Directeur.

LUNDI, 14 MAI 1866.

Ouverture de la saison d'été.

Grande compagnie dramatique.

[illegible]

Représentations dramatiques.

[illegible]

La SALLE DU MUSEE [illegible]

Les MATINEES auront lieu, comme par le passé, tous les SAMEDIS, à midi, pour les dames et les enfants.

[illegible]

[illegible] MADAME F. [illegible] LOVE'S SACRIFICE, et The [illegible] TURN HIM OUT, vaudeville.

La FAMILLE WEBB [illegible]

Compagnie d'Assurance de L'UNION DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Neuvième état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié ainsi qu'il est exigé par la loi et statuts.

[illegible]

A. CHIAPELLA, Président.

M. CRAWFORD, secrétaire.

[illegible]

DIRECTEURS:

[illegible]

HOPE, de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU — No. 31, RUE DU CAMP.

CONFORMEMENT à ses statuts, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires.

[illegible]

SAMUEL HEYMAN. [illegible]

[illegible]

Bureau: No. 96 rue de Chartres.

DIRECTEURS:

[illegible]

65 Rue de Chartres 65.

COIN CONTI.

FABRIQUE DE CHOCOLAT & CONFISERIES

SODA ET GATEAUX.

B. LOPEZ.

A L'ANCIEN LOCAL

Il fournit, pour les REPAS et les MARIAGES, de la PATISSERIE et des CHOCOLATS

65, RUE DE CHARTRES, coin CONTI.

[illegible] d'allége, sans frais extra.

Départ, MARDI, 15 mai, à 8 heures du matin.

Le steamer [illegible] Wm G. HEWES.

[illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à

L. C. HARRIS,

Au coin des rues Camp et Commune.

[illegible]

Ligne directe pour la France.

[illegible] Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les magnifiques et splendides steamers de cette ligne [illegible]

PEREIRE.........SAMEDI, 21 avril.
LAFAYETTE.........SAMEDI, 5 mai.
NAPOLEON III.........SAMEDI, 19 mai.
VILLE DE PARIS.........SAMEDI, 2 juin.

Prix du passage en or.

[illegible]

Pour plus de détails, s'adresser à

GEO. MACKENZIE,

[illegible]

A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hotel.
Au Havre, chez William Iselin & Co.

MEXIQUE.

Ligne régulière de steamers de la Malle entre la Nouvelle-Orléans et la Vera-Cruz.

[illegible] POTOMSKA.

[illegible]

A. F. MARSHALL & Co.

STEAMERS DE LA MALLE DES ETATS-UNIS LIGNE MORGAN.

[illegible]

L. C. HARRIS.

LIGNE DU BORD DE LA MER.

Pour la Baie St-Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

Le beau bateau à vapeur à haute pression CAMELIA.

[illegible]

COHEN & SORIA.

PAQUETS REGULIERS POUR JEFFERSON.

Départ tous les deux MERCREDIS, commençant MERCREDI, 11 avril, à 5 heures du soir.

[illegible] HATTIE STEPHENS.

[illegible]

Pour la BAIE St-LOUIS, PASSE CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY, BILOXI et OCEAN SPRINGS.

[illegible]

CREOLE.

[illegible] LEACH & PERKINS.

[illegible]

J. S. CARLIN, 36, Old Levee.

J. B. FAGAUD.

Dentiers vulcanisés en caoutchouc rose,

IMITANT LES GENCIVES.

LE Dr. L. DUPERRON, dentiste, No 68, rue Bienville, [illegible]

CONSERVEZ VOS DENTS

J. A. CASAMAYORT,

CHIRURGIEN-DENTISTE, RUE DU CANAL.

[illegible]

Dentiers complets, pour $50, dents garanties et opération sans douleur.

Le Dr. SPYER, dentiste.........No 19 Coin Camp et Canal.

[illegible]

TRANSFERT DE CABINET.

Le Dr. CHARLES S. KELLS,

DENTISTE,

A transporté son cabinet et son domicile au No [illegible] rue du Canal, près de Leper.

[illegible]

Dr J. M. MAGEE,

CHIRURGIEN-DENTISTE,

[illegible]

RESTAURANT ST LOUIS,

[illegible]

RESTAURANT FRANCAIS,

73.........RUE DE CHARTRES.........73

Tenu par Philippe Forget,

[illegible]

LOUIS BUSH. F. S. GOODE.

Thibodeaux, Lafourche. Houma, Terrebonne.

J. S. GOODE.

Thibodeaux, Lafourche.

BUSH & GOODE,

AVOCATS,

[illegible]

Mme O. STUBENRAUCH

A l'honneur d'annoncer à ses amis et à sa clientèle qu'elle continue le commerce des

OUVRAGES EN CHEVEUX ET DE BIJOUTERIE,

[illegible]

Ornements en Cheveux

[illegible]

Mme VEUVE O. STUBENRAUCH.

Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, [illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs. JOSEPH LOMBARD.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,171—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi quinze de juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite comme suit :

[illegible]

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs JOSEPH A. GUGULLO.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,176—[illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

DANIEL EDWARDS VS. LEON BARBAIT.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 16,[illegible]

[illegible]

ISAIAH LITTLE vs certains articles de munitions.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 16,[illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

P. HICKEY et LE NEW ORLEANS SEAMEN'S HOME ASSOCIATION.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Adolphe Kerouslon vs. la veuve P. Quave et Bernard Capella, agent de John Garie la saisie.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 15,[illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

J. MOSES & COMP. vs JOHN P. CADY.

LES MEMES vs. LE MEME.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Nos 14,[illegible]

[illegible]

HENRY LEGENDRE, administrateur, vs. WILLIAM DORES.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

DUNN, HOWE & CO. vs le bateau à vapeur THOMAS POWELL et ses propriétaires.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,[illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs. JOSEPH M. ARDUERA.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

CHS. J. HENRICKS vs. JULIUS BAUMGARTEN.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

PAR WALTON & DESLONDE.

[illegible]

Un terrain de valeur, sur l'Avenue Napoléon, à Bon Rosligny, Paroisse Jefferson, à l'encan.

Wm M. MORRIS vs GEO CERANCIERS

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE,

J. B. WALTON, encanteur,

Bureau, rue Carondelet, No 47.

MERCREDI, le [illegible] mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

Vente du chemin de fer de la rue St-Joseph.

[illegible] VENDREDI, [illegible]

[illegible]

C. G. SAWTELLE, Q. M. en chef.

E. J. STRANG, Bvt. Lt. Col. et A. Q. M.

Ventes d'articles de quartier-maître.

VENDREDI et SAMEDI, 18 et 19 mai 1866, à 10 heures du matin, [illegible]

[illegible]

Vente importante de propriétés du Gouvernement.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs. JOSEPH LLADO.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,169—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, [illegible]

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI 14 MAI 1866.

TERRAINS de BATTURE,

situés dans le Premier et dans le Deuxième District de cette ville.

PAR VON ZINKEN & SULLY,

Léon Von Zinken, Encanteur de la Ville.

Bureau : rue Gravier, No 102

En vertu de et conformément à [illegible] de la Ville, nouvelle série, datée de la Mairie de la Nouvelle-Orléans, Hôtel de Ville, 11 mai 1866, il sera vendu, dans la salle de [illegible]

RUES ST-CHARLES ET GRAVIER,

SOUS L'HOTEL ST-CHARLES,

à partir du VENDREDI, 1er JUIN, 1866, à onze heures du matin, et tous les jours, au même endroit, et à la même heure, les propriétés ci-après suivantes :

Toute cette partie de la Batture comprise dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Conti, Peter et Clay.

Dans les deux îlets compris entre les rues Conti, Douane, Clay, et Front.

Dans les deux îlets compris entre les rues Douane, Canal, Front et Wells.

Dans les sept îlets compris entre les rues Canal, St-Joseph, Front et Delta.

Dans les deux îlets compris entre les rues Notre Dame, St-Joseph, Delta et Water.

Conditions—Un cinquième comptant, en obligations échues et légales de la ville de la Nlle-Orléans ou en billets du Trésor des Etats-Unis, le reste en paiements égaux, divisés, si on l'exige, en coupons d'un, deux, trois et quatre ans de crédit, avec hypothèque spéciale sur les propriétés vendues. Les dits billets portant intérêt à raison de six pour cent l'an, de la date à l'échéance, et, en cas de non paiement à l'échéance, huit pour cent de l'échéance à parfait paiement. Les acquéreurs auront le privilège de payer comptant tous leurs billets ou une partie de leurs billets.

N. B.—Les paiements au comptant devront être faits au moment de l'adjudication.

Les actes de vente et tous les frais, y compris les timbres de revenu, pardevant W. J. Castell, notaire de la ville, aux frais des acquéreurs.

Le plan est exposé au bureau de l'encanteur, où l'on peut se procurer des plans lithographiés. 14 mai

PAR E. ROGER & CO.

Succession de Charles Auguste Barrière, et de dame Elodie Ambroisie Rigau, son épouse.

Fonds de marchandises sèches.

PAR E. ROGER & Co,

O. DREUX, encanteur.

[illegible]

Grande vente de marchandises sèches.

PAR E. ROGER & CO.

O. DREUX, encanteur.

MARDI, 15 courant, [illegible]

[illegible]

PAR BERNARD TURPIN.

Vente par catalogue

D'eaux-de-vie françaises, vin rouge en barriques et en caisses, sardines, fruits à l'eau-de-vie, fruits au jus, poivre, vermouth, liqueurs, et cigares de la Havane, &c., &c.

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

Bureau, No 29 rue Vieille Levée.

[illegible]

PAR CHARLES E. FORTIER.

RECLAMATION CONTRE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Succession d'Edward F. Morehead.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur.

Bureau, No 52, rue de Chartres.

IL sera vendu, MERCREDI, 16 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible]

[illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Wm. M. ELLIS—No 29,[illegible]

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes [illegible]

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE, Député-Greffier.

Succession de MARY M. DUFIEF—No 28,[illegible]

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE, Député-Greffier.

Succession de Mme SARAH G. TRAWICK—No 28,[illegible]

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE, Député-Greffier.

Succession de Vve THERESE CONAND—No 28,[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE, Député-Greffier.

ANTOINE DUBUC,

Bordonier de la Fabrique de l'église St-Louis de la Nlle-Orléans,

Bureau No 20, PLACE St-ANTOINE

QUI, depuis vingt-cinq ans remplit les dites fonctions [illegible] JEAN BONNOT, [illegible]

ANTOINE DUBUC.........JEAN BONNOT

J. BONNOT & CO.,

Magasin de Pompes Funèbres, situé rue Ste-Anne, entre Chartres et Royale.

[illegible]

—Etablissement—

No.........RUE STE-ANNE.........No

COLLEGE DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

[illegible]

L'Anglais, le Français et le Latin [illegible]

[illegible]

GRANDE SAVANE

A 3 milles au-dessous des Casernes.

[illegible]

PAR D. H. MORPHY.

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO

Succession de HENRY BRUNIG, No. 26,933.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Terrains améliorés dans la rue Delord, coin Girod et St-John &c.

PAR C. E. GIRARDEY & Co,

N. J. HOBY, encanteur.

[illegible]

Succession de Dame Aimé Josette Bundy.

No — Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Bail d'une maison à étage No — de la rue Bourbon, près Thalie, et vente de meubles.

PAR C. E. GIRARDEY & Co,

NICHOLAS J. HOBY, encanteur,

Bureau, No 17, Exchange Place.

MERCREDI, 16 mai, à 11 heures du matin, [illegible]

[illegible]

Maison basse en bois No. 342, rue St Mary

Succession de Robert R. Sherman.

No.........Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO,

[illegible]

Succession de feu L. H. Guirand

Maison basse, en bois, dans la rue Bons Enfants, entre les rues Port et Enghien

Par C. E. GIRARDEY & Co

[illegible]

Succession de D. B. Yancy—No 18,[illegible]

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans—Presse à coton d'Orléans, carré No 2.

PAR C. E. GIRARDEY & CO

[illegible]

SANS LIMITE.

Vingt terrains pour bâtir, composant tout un îlet, dans le Troisième District, par ordre de la mère supérieure des "Sœurs du Bon Pasteur."

PAR C. E. GIRARDEY & Co

Bureau, Passage de la Bourse No 17.

SAMEDI 19 mai 1866, à midi, il sera vendu sans réserve, [illegible]

[illegible]

PAR S. GUINAULT.

SECONDE GRANDE VENTE,

Sans réserve,

DE 657 LOTS DE TERRE DANS LE PREMIER, SECOND ET TROISIEME DISTRICTS, A CARROLLTON, A MANDEVILLE ET SUR LE BAYOU St-JEAN.

PAR S. GUINAULT encanteur.

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

LUNDI, 21 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu—

[illegible]

Vente sans réserve, pour clore des intérêts [illegible]

VACHES LAITIERES.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

[illegible]

Jolie Maison encoignure Union et Amour.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

[illegible]

Tombola! Tombola!

[illegible]

PAR R. M. MONTGOMERY.

[illegible]

PAR VINCENT & CO.

Grande Vente de Marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR VINCENT & CO,

W. P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 15 du courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres:

[illegible]

PAR R. M. MONTGOMERY.

Grande vente de marchandises sèches, habillements, lingerie, coutellerie de poche, bottes, souliers, chapeaux, &c, &c, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO,

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, lundi, 14 mai, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 69 de la rue du Camp—

[illegible]

Grande vente de Chevaux, Mulets et Buggies, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.,

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, lundi, 14 mai à 11 heures, aux Montgomery Tattersalls, rue Gravier, Nos 213 et 216—

Chevaux appareillés,

Beaux chevaux de selle et de harnais,

Beaux mulets de tir.

—Egalement—

Buggies couverts et découverts, harnais, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 12 mai

GRANDE VENTE PEREMPTOIRE

DE

Chevaux, mulets de tir, buggies, harnais, &c., à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO,

R. M. MONTGOMERY, encanteur

[illegible]

Farine—Farine.

600 barils farine légèrement avariée—Vente à l'encan, pour le compte de qui il appartiendra.

PAR MONTGOMERY & BRO.

[illegible]

La goëlette anglaise *William Hogan*, de 1re classe et d'un faible tirant d'eau—Vente à l'encan

PAR MONTGOMERY & BRO

[illegible]

Vente péremptoire de la goëlette mexicaine "Helen" à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.

[illegible]

Grande Vente du *Pelican Club House*, bien connu, au coin des rues Canal et Baronne, ayant 31 chambres bien meublées—Vente à l'encan pour le compte de la succession de Mme Sarah A. Trawick.

PAR MONTGOMERY & BRO.

[illegible]

Vente péremptoire d'habillements, d'étoffes à robes, venant d'être reçus de France. Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS,

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

Meubles.........Meubles.........Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO,

R. M. MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu, mardi, 15 mai, à 11 heures, dans leur salle d'encan, au No 27 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles.

[illegible]

PAR JULIAN NEVILLE.

Succession de Walter T. Carrington

Bateau à vapeur "Hollbrook" à l'encan.

PAR JULIAN NEVILLE

H. M. VAN SOLINGEN, encanteur,

Bureau, Commercial Place No 11

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.

Le brick anglais *Derby* à l'encan, pour le compte de qui il appartiendra.

PAR GARDNER SMITH, YEISER & Co.,

GARDNER SMITH, encanteur,

Bureau, rue du Camp, No 90.

[illegible]

Succession de Samuel Bosseur.

[illegible] actions de la Banque des Marchands, à l'encan.

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO,

GARDNER SMITH, encanteur.

[illegible]

Vente positive pour cause de départ, du contenu de la résidence No 234 de la rue Galvez, Deuxième District, immédiatement derrière la maison de pompe Vigilance No 3—meubles de choix, de salon, en acajou pour salon, chambre à coucher et salle à manger, fourneau de cuisine, batterie de cuisine; également, deux vaches à lait de choix, charrette, &c.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, No 42, rue Royale.

[illegible]

PAR DENIS OUTREBERS.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR WALTON & DESLONDE.

Propriétés de première classe pour placements en granit à l'encoignure des rues Carondelet et Union.

[illegible]

Magasin en briques rue de la Douane, occupé par Cramer & Co., entre les rues de Chartres et Dorsière

[illegible]

Quatre terrains sur les rues Commune et Magnolia.

Un îlet de terre à Rickerville.

SUCCESSION DE GILBERT S. HAWKINS, décédé.

Deuxième Cour de District—No 21,270.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.

J. B. WALTON, encanteur.

Bureau No 47 rue Carondelet.

MERCREDI, LE 30 MAI 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

[illegible]

Magasin en briques, à trois étages.

No. 23, rue du Canal, connue comme le ICE HOUSE, entre les rues Peters et Front.

Succession de CHARLES MONCURE.

[illegible]

Par J. B. WALTON & DESLONDE,

J. B. Walton, encanteur.

[illegible]

Maison en briques, à trois étages, dans la rue du Bassin, entre les rues Canal et Gasquet—Trois maisons en briques, à étage et mansarde, dans la rue Baronne, après la rue Julie—Terrains améliorés et non dans les rues Commune et Howard

SUCCESSION DE H. F. Mc KENNA, DECEDE.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.—No 28,612

PAR J. B. WALTON & DESLONDE,

J. B. WALTON, Encanteur

Bureau No 47, rue Carondelet, coin Union.

[illegible]

Un îlet de terre à McDonoghville, en face de la Place Lima, occupé autrefois comme une laiterie.—à l'encan.

Succession de JOSEPHINE KNDERLE, épouse de JOSEPH DUSSEL.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE

J. B. WALTON, encanteur,

Bureau, rue Carondelet, No 47.

MERCREDI, le 16 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible]

[illegible]

Tapis, Rideaux, Nattes, &c.

NOUS [illegible]

A. BROUSSEAU & Co.,

Rue de Chartres, No 23.

VENTES A L'ENCAN.

PAR O. VALETON

Machine à vapeur, à l'encan,

PAR O. VALETON, Encanteur,

Bureau, rue Tchoupitoulas, coin Natchez.

LUNDI, 14 mai, à 11 heures du matin, il sera vendu à la Boulangerie de la Louisiane, aux bâtisses du triangle près le marché 1er District.

Une machine à vapeur de la force de 10 chevaux, cylindre de 7 pouces, avec une roue extra, le tout en parfait état.

—Aussi—

Une grande pierre à moudre avec tambour, en parfait état, capable de moudre 10 boisseaux de Maïs par heure.

PAR G. DE FERIET.

Vente positive et sans réserve, pour cause de départ, de tout le fonds de diamants, bijouterie, articles en plaqué, argenterie, montres de dames et de messieurs, &c, &c, de G. E. Guérin.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.

Bureau, rue Royale, No 42.

LUNDI 14 mai 1866, à 10 heures du matin, il sera vendu, au No 139 rue Canal—

Tout le fonds de magnifiques DIAMANTS, [illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 12 mai

SUCCESSION D'ISAAC CARTER.—No 28,[illegible]

Très jolie résidence à étage, ayant toutes les dépendances et accessoires nécessaires pour la rendre agréable (No 47 de la rue Royale entre l'Avenue des Champs-Elysées et la rue Marigny)—Egalement, un terrain de prix touchant à la dite résidence (No 41) et sur lequel il y a une longue bâtisse à étage, avec écurie, convenable pour un armurier.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.

Bureau, rue Royale, No 42.

JEUDI 7 juin, 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

[illegible]

Magnifique résidence, No 136 de la rue du Quartier, près Remparts (ancienne résidence de feu J. Y. de Egaña), 2 terrains avec les bâtiments qui sont dessus, ayant servi d'arsenal de la Batterie des Gardes d'Orléans, également, le magnifique magasin en briques, No 18 de la rue Vieille Levée.

Succession d'Augustine Olura Deiler, fme épouse de Stanislas Plasson.—No—

PAR G. DE FERIET, Encanteur,

Bureau, rue Royale, No 42.

JEUDI, 17 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

[illegible]

Succession de feu Joachim Courcelle

—No 25,[illegible].

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Royale, No 42.

SAMEDI, 19 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, [illegible]

[illegible]

Vente pour opérer un partage.

A. P. Roux, exécuteur testamentaire de Mme Suzanne Bosseau, décédée femme de L. M. Fortin, contre Oscar Reinecke—No 26,053.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Bureau, rue Royale, No 42.

SAMEDI, 19 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

[illegible]

Excellents Emplacements pour les affaires, dans les rues Nlle Levée et Fulton, entre les rues Julie et St Joseph; un beau Magasin en briques, à quatre étages, No 5 de la rue St Louis, près l'encoignure Vieille Levée; une Maison très confortable, à deux corps de logis, No 204 de la rue Ste Anne, entre les rues St Claude et Tremé; une Maison et un Terrain dans la rue Royale, entre les rues Hôpital et Quartier.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Royale, No 42.

JEUDI, 17 mai 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

[illegible]